

gant *civitas Equestrium Noiodunus* (Nyon)(1); puis venaient Avenche et Bâle, *civitas Elveliorum Jventicus, civilas Basiliensium* (2).

Nous voyons ensuite que la métropole allobroge avait pour suffragants : 1° *civitas Genavensium* (Genève) ; 2° *civitas Gratianopotilana* (Grenoble), puis dix autres cités de l'Isère à la mer Méditerranée (3).

Les diocèses de Besançon, Nyon (4) et Genève admis, nous dirons : que les Séquanés qui habitaient le long du Rhône, devaient, ainsi que ceux du Haut-Bugey, faire partie du diocèse métropolitain de Besançon; en outre, que la *civitas Equestrium*, représentant une colonie de cavaliers romains placée sur le territoire helvète, comprise dans la *Grande-Séquanaise*, devait aussi former un petit diocèse indépendant du peuple helvète lui-même, représenté par Avenche. Nous serions même disposé à croire que, depuis la fondation de la colonie des vétérans romains jusqu'à la formation des diocèses, il y eut un tel mélange des habitants

{1) Noviodunuro, —Noiodunum, — Nevidunum, — Noiodunus, — Nugdunense municipium (VI<sup>e</sup> siècle), — Nividunum (XII<sup>e</sup> siècle), •• (Newthun) nouvelle ville.(Bochat, *Mém. sur l'hist. anc. de la Suisse* t. I, p. 69.)

(2) Castrum Vindouissense (Windischj, castrum Ebrodunense(Iverdun), castrum Uauraeense (Augst), Portas Abucini (port sur Saône) sont des interpolations faites plus tard à la JVote.

(3) Civitates : Albensium, — Deensium, — Valentinorum, — Tricastinorum, — Vasiensium, — Arausicorum, — Oabellieorum, — Avennicorum, — Arelatensium, — Massilicium.

(4) On doit d'autant plus croire qu'il y eut un évêque à Nyon qu'à l'époque gallo-romaine, cette colonie avait un pontife, comme le prouve une inscription citée par Albanis Beaumont, p. 158 :

. . . . . AUG.  
VR. PONTIF. II VIR  
FLAMEN. m COL.  
EQVESTRE.